



La gmc n'honore pas son devis

Par **Sebastien933**, le **12/12/2010** à **04:56**

Bonjour,
Bonjour à tous,

Je suis un jeune actif depuis peu et me voila confronté à un gros problème et j'aimerais votre avis et surtout que vous m'aiguillez dans mes démarches.

Ma MUTUELLE du travail (la GMC), m'a accepté un devis dentaire d'un montant de 1700EU en date du 6 septembre 2010, de là, j'ai avancé à mon dentiste cette somme.

Voyant que le remboursement n'a pas eu lieu, je les appelle et là...ils me disent que je suis radié depuis le 1er Septembre 2010 (ayant quitté mon poste depuis la mi-août).

Cependant je n'ai reçu aucune lettre de radiation ils continuaient et continuent encore à ce jour à me prélever sur mon compte en banque, de plus je vous rappelle que ce devis a été accepté le 6 SEPTEMBRE!!

Je les ai bien sûr appelés et ils ne veulent pas me rembourser mentionnant une chose incompréhensible sur le devis.

Bref maintenant que j'ai envoyé une mise en demeure qui reste sans réponses, j'ai besoin de votre aide pour savoir vers quelle juridiction m'adresser, ou m'adresser et surtout quel formulaire est à remplir.

En espérant avoir été clair, merci d'avance pour votre aide